

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de St Léonard en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie de St Léonard, sous la présidence de Monsieur Yves Chantereau.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Étaient présents (9) : CHANTEREAU Yves, SALVAT-MARTINEAU Martine, LETOURNEUX Ingrid, MÉRIGOT Isabelle, LESAGE Benoit, BOUTELLER Mike, LESIEUX Laure, SANCHEZ Véronique, REY Jean-Philippe

Absents excusés (3) : GAULT Olivier, LÉGER Nicolas, BLANVILLAIN Thierry

Absents (2) : DURAN David, LANDAS Michel

Secrétaire de séance : Martine SALVAT-MARTINEAU

➤ **Compte-rendu du conseil municipal du 21 novembre 2025**

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2025.

➤ **Budget Eau (21502) - Décision modificative n°1**

Comme chaque année et conformément à la délibération du 27/09/2012, le budget annexe Eau (21502) reverse au budget Commune (21508) une participation aux frais d'entretien des véhicules communaux et des frais de personnel à hauteur de 40 %.

Le montant inscrit au BP 2025 - Chapitre 012 (compte 6215) du budget Eau (21502) n'étant pas suffisant, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6288 : Autres	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>600.00 €</b>	<b>600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les virements de crédits ci-dessus.

➤ **Budget Assainissement (21503) – Décision modificative n°1**

Comme chaque année et conformément à la délibération du 27/09/2012, le budget annexe Assainissement (21503) reverse au budget Commune (21508) une participation aux frais d'entretien des véhicules communaux et des frais de personnel à hauteur de 20 %.

Le montant inscrit au BP 2025 - Chapitre 012 (compte 6215) du budget Assainissement (21503) n'étant pas suffisant, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0.00 €	900.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>900.00 €</b>	<b>900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les virements de crédits ci-dessus.

➤ **Demandes de subvention – DETR et DDSR – Toiture salle des fêtes, chauffage bibliothèque/salle associative et chauffage logement communal**

A l'unanimité, le conseil municipal a sollicité une subvention de 24 000 € (taux de 20,40 %) au titre de la **DDSR 2026** auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour des travaux sur les bâtiments communaux (réfection de la toiture de la salle des fêtes, l'installation d'une pompe à chaleur à la bibliothèque/salle associative et l'installation d'une pompe à chaleur au logement communal) et a inscrit un montant de l'opération de 117 632,16 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal a sollicité une subvention de 47 439,37 € (taux de 59,60 %) au titre de la **DETR/DSIL 2026** auprès de la Préfecture de Loir-et-Cher pour des travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes et a inscrit un montant de l'opération de 79 596,37 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal a sollicité une subvention de 22 966,60 € (taux de 59,60 %) au titre de la **DETR/DSIL 2026** auprès de la Préfecture de Loir-et-Cher pour l'installation d'une pompe à chaleur à la bibliothèque/salle associative et l'installation d'une pompe à chaleur au logement communal et a inscrit un montant de l'opération de 38 535,79 € HT.

➤ **Finances - Budget Commune (21508) - Autorisation du Conseil municipal au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessous, avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

Budget	Chap.	Désignation chapitre	Crédits ouverts en 2025 (BP+DM+RAR)	RAR 2024 au BP 2025	Crédits inv. max. en 2026	Ouverture par anticipation proposée au titre de l'exercice 2026	
21508 - Commune	21	Immobilisations corporelles	156 136.19 €	824.91 €	58 827.82 €	2151 - Réseau de voirie	50 327.82 €
						212 - Agencement et aménagement de terrain	2 500.00 €
						2183 - Matériel informatique	250.00 €
						2184 - Matériel de bureau et mobilier	250.00 €
						2188 - Autres immos corporelles	5 500.00 €
21508 - Commune	23	Immobilisations en cours	80 000.00 €				58 827.82 €

➤ **Finances - Budget Eau (21502) - Autorisation du Conseil municipal au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessous, avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Budget	Chap.	Désignation chapitre	Crédits ouverts en 2025 (BP+DM+RAR)	RAR 2024 au BP 2025	Crédits inv. max. en 2026	Ouverture par anticipation proposée au titre de l'exercice 2026	
21502 - Eau	21	Immobilisations corporelles	59 175.48 €	- €	14 793.87 €	2156 - Matériel spécifique d'exploitation	1 000.00 €
						2158 - Autres	13 793.87 €

➤ **Finances – Budget Assainissement (21503) - Autorisation du Conseil municipal au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessous, avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Budget	Chap.	Désignation chapitre	Crédits ouverts en 2025 (BP+DM+RAR)	RAR 2024 au BP 2025	Crédits inv. max. en 2026	Ouverture par anticipation proposée au titre de l'exercice 2026	
21503 - Assainissement	21	Immobilisations corporelles	42 209.43 €	775.20 €	10 358.56 €	2158 - Autres	10 358.56 €

➤ **Mise à disposition de l'ancien atelier municipal (rue de la Forêt) au Comité des fêtes de St Léonard en Beauce et restitution à la commune du garage à côté de la mairie et du local à côté de l'école (Grande rue)**

Compte tenu du déménagement de l'atelier municipal au 8 avenue de Marchenoir et de la demande du Comité des fêtes,

A l'unanimité, le conseil municipal a accepté de mettre à disposition du Comité des fêtes de St Léonard en Beauce l'ancien atelier municipal situé rue de la Forêt à compter du 01/03/2026 et a demandé au Comité des fêtes de St Léonard en Beauce de restituer le garage à côté de la mairie et celui à côté de l'école (Grande rue).

➤ **Mise à disposition du bungalow communal au centre des sapeurs-pompiers de St Léonard en Beauce**

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de mettre à disposition du centre des sapeurs-pompiers de St Léonard en Beauce, le bungalow de l'ancien atelier municipal dès lors qu'ils le demanderont en précisant que les frais de déplacement et de raccordement à l'eau, l'électricité et l'assainissement (si nécessité) seront à la charge du centre des sapeurs-pompiers de St Léonard en Beauce.

➤ **Festillésime 2026**

La Commission Loisirs doit se réunir prochainement pour choisir le spectacle qui sera proposé dans le cadre du Festillésime 2026 pour la commune de St Léonard en Beauce.

➤ **Questions diverses**

- Agent communal – Accident de service
- Vœux du Maire : le 3 janvier 2026 (galettes)
- Location salle des fêtes du 24/12 au 27/12/2025 par un administré